

Québec, le 27 juin 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Monsieur François Drouin
Directeur général
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4
dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 27 juin 2012 (DQ7 n° 1 à 7)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

Dans votre bulletin municipal, Le Sommet, de décembre 2011, nous pouvons lire à la page 10 que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges « a reçu de nombreuses plaintes, voire même une pétition, relativement à la circulation sur l'avenue Royale et dans le rang Saint-Antoine, entre le Pont-Neuf et l'intersection du chemin de l'Abitibi, dans le cadre du projet d'éoliennes ».

Par ailleurs différents intervenants au dossier ont appuyé la municipalité dans ses démarches et ceux-ci « n'ont pas hésité à tout faire pour mettre en place rapidement les mesures appropriées afin d'atténuer les inconvénients associés aux nombreux déplacements des camionneurs et des travailleurs qui ont emprunté notre territoire pour se rendre sur les lieux de construction des éoliennes ».

Question 1

Pourriez-vous préparer un tableau indiquant le nombre respectif de plaintes reçues au regard de la densité de circulation sur les rangs Saint-Léon et Saint-Antoine ainsi que sur l'avenue Royale pour chacune des années 2010, 2011 et du début de mai à ce jour pour 2012. À titre d'exemple :

	2010	2011	2012
Rang Saint-Léon			
Rang Saint-Antoine			
Avenue Royale			

Question 2

Des mesures appropriées afin d'atténuer les inconvénients associés aux nombreux déplacements des camionneurs et des travailleurs empruntant le territoire de la municipalité pour se rendre au chantier de construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré auraient été mises en place. Quelles sont ces mesures et à qui incombait la mise en place de ces mesures ? Veuillez préciser et documenter.

Question 3

Est-ce qu'un suivi auprès des citoyens ayant porté plainte a été effectué afin de connaître leur satisfaction quant aux mesures apportées afin de diminuer les inconvénients résultant de l'augmentation du trafic routier? Dans l'affirmative, veuillez préciser les résultats de ce suivi ?

Question 4

Advenant que les artères ci-après nommées soient de juridiction municipale, est-ce que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a envisagé la possibilité de valider l'augmentation du trafic routier en installant des compteurs routiers sur les artères empruntées par les travailleurs et les camionneurs notamment sur le rang Saint-Léon (à proximité du rang Saint-Antoine), sur l'avenue Royale (à proximité du rang Saint-Antoine) et finalement sur le rang Saint-Antoine (à l'intersection avec le chemin de l'Abitibi Price)? Veuillez préciser et documenter.

Question 5

Dans la négative, est-ce que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges entend entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales (MTQ) afin de réaliser un tel suivi du trafic routier à l'été et à l'automne 2012 ainsi que pour la période de construction (de mai à novembre) en 2013 et 2014 ?

Question 6

Est-ce que le chemin de l'Abitibi Price débute à l'intersection de l'avenue Royale et du rang Saint-Léon ou bien débute-t-il à la propriété du Séminaire de Québec ? Jusqu'où est-il sous votre responsabilité ?

Question 7

En lien avec la réalisation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré;

- A. Une entente est-elle intervenue entre le promoteur et la municipalité quant à l'utilisation des routes qui relève de la municipalité ?
- B. Si oui, cette entente prévoit-elle une compensation s'il y a bris du réseau routier attribuable à la circulation engendré par la réalisation du projet?
- C. Si oui, déposez l'entente

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **29 juin prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission